

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° I9-I70J

Le président,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2001-916 du 3 octobre 2001 modifié, relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le décret du 22 août 2019 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le règlement intérieur du Muséum national, d'histoire naturelle ;
Vu l'arrêté n° I7-64J du 27 mars 2017 fixant l'organisation de la direction générale déléguée aux ressources ;
Vu l'arrêté n° I7-68J du 28 mars 2017 modifié accordant délégation de signature au sein de la direction générale déléguée aux ressources ;
Vu l'arrêté n° I9-I69J du 31 décembre 2019 désignant M.Benoît Fonters chargé d'assurer par intérim les fonctions de directeur des affaires financières,

Arrête

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2020, délégation est donnée à **Monsieur Benoît Fonters**, chargé d'assurer par intérim les fonctions de directeur des affaires financières, à effet de signer au nom du président du Muséum les actes suivants :

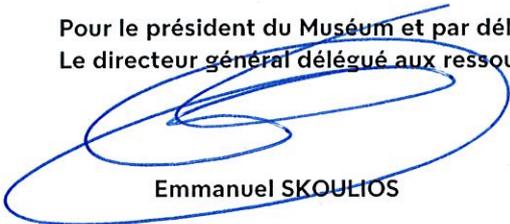
- toute correspondance relative à l'activité des services financiers ;
- tous les documents financiers relatifs à l'activité du Muséum ;
- Les contrats et conventions dans la limite de 90 000 euros hors taxe ;
- Tous les actes relatifs aux marchés publics, à l'exception des actes d'engagement concernant les marchés d'un montant supérieur à 135.000 euros hors taxe (pour les fournitures courantes et services) et 5. 225.000 euros hors taxe (pour les travaux) ;
- tous les documents budgétaires, dans la limite des pouvoirs de l'ordonnateur ;
- tous les ordres de mission, autres que ceux autorisant les déplacements des personnels du Muséum en dehors de la communauté européenne ;
- les autorisations de frais de réception et/ou de dépassements de barèmes de frais de déplacements, et les états de frais de mission.

Article 2 :

Le directeur général délégué aux ressources et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes du Muséum*.

Fait à Paris, le 31 décembre 2019

Pour le président du Muséum et par délégation,
Le directeur général délégué aux ressources


Emmanuel SKOULIOS